

"HENRI MAIRE"
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 7.880.000 €
Siège social : PARIS (75001) – 14, avenue de l'Opéra
625 580 279 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUILLET 2010

ORDRE DU JOUR

- rapports du directoire,
- rapport du conseil de surveillance,
- rapport spécial du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce,
- rapports des commissaires aux comptes,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des comptes consolidés et quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- approbation des charges non déductibles,
- affectation du résultat de l'exercice,
- ratification de la cooptation de nouveaux membres du conseil de surveillance,
- autorisation à conférer au directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions,
- réduction du capital pour cause de pertes,
- délégation spécifique à conférer au directoire à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital,
- délégation de compétence à conférer au directoire aux fins de procéder à une augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; conditions / modalités,
- délégation de compétence à conférer au directoire aux fins de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, en application des articles L225-129 et suivants du Code de commerce ; conditions / modalités,
- fixation du plafond global des augmentations de capital,
- transfert du siège social,
- modifications corrélatives des statuts,
- aménagement de la rédaction de l'article 20 des statuts relatif à l'organisation et au fonctionnement du conseil de surveillance afin de permettre la participation aux réunions du conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.